ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 86662

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la hausse des trafics routiers durant les vacances estivales. L'augmentation très importante de la circulation entraîne une hausse conséquente des risques d'accidents. Il lui demande quels dispositifs sont mis en place durant cette période pour renforcer la sécurité sur le réseau autoroutier.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a conscience d'un accroissement considérable de la circulation au moment des grands départs en vacances. C'est pourquoi, des opérations de sensibilisation pour lutter contre l'insécurité routière et des appels à la plus grande prudence sont systématiquement organisés. Cette année 2010 fut marquée par plusieurs actions de communication de la part des autorités publiques, notamment. Diffusion de 5 spots accompagnant un « radioguidage » sur RTL avec des conseils adaptés à ces départs en vacances diffusés 393 fois au total sur la période du 24 avril au 22 août 2010. Pour les vacanciers étrangers, distribution aux péages d'informations sur les réglementations en vigueur et sur la vitesse en plusieurs langues. Ces informations avaient été mises en ligne sur le site de la sécurité routière de la Commission européenne (direction générale mobilité et transport). Diffusion au cinéma, pendant toute la période des vacances estivales, de 5 films d'une minute intitulés « Les dossiers de la route » (1 168 salles sur la période du 30 juin au 31 août 2010). Diffusion à tous les médias concernés de communiqués de presse d'appel à la prudence pour chaque grand week-end (Pâques, 1er mai, Ascension, Pentecôte, fête nationale, Assomption, Toussaint, 11 Novembre, Noël, Saint Sylvestre) ; d'information permanente sous forme de communiqués de presse et de mise en ligne par Bison futé de conseils de sécurité routière adaptés à la période estivale et aux conditions de circulation. En outre, le ministère de l'intérieur a déployé des policiers et des gendarmes, de manière dissuasive, à l'occasion de tous les grands départs et retours de vacances. À cet effet, le ministre de l'intérieur a, par circulaire du 21 juin 2010, donné des directives aux préfets et aux forces de l'ordre afin d'une part, de contrôler les flux routiers par des services adaptés durant les journées de grandes migrations (en réprimant notamment les vitesses excessives, les comportements dangereux et les véhicules manifestement en surcharge) ; d'autre part, de mobiliser les policiers et les gendarmes sur la mission prioritaire de sécurité routière durant toute la période estivale. C'est dans ce cadre que de très nombreux contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants ont été diligentés à proximité des lieux festifs ou sur les axes qui les desservent et que des contrôles de vitesse quasi quotidiens ont été opérés dans des lieux potentiellement dangereux (fronts de mer, sorties des campings...), en portant une attention toute particulière aux conducteurs des deux roues motorisés.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 86662

Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8990
Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4524